



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

43 | 2011

L'ordre électoral : savoirs et pratiques

Le lien parlementaire en 1848. Analyse comparée des candidatures aux élections en Seine-et-Oise et en Basse-Autriche

The parliamentary link in 1848. A comparative analysis of the candidates for election in Seine-et-Oise and in Lower Austria

Modalitäten der Repräsentation im Jahr 1848. Eine vergleichende Analyse der Kandidaturen für die Wahlen in Seine-et-Oise und Niederösterreich

Thomas Stockinger



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4156>

DOI : 10.4000/rh19.4156

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 13 novembre 2011

Pagination : 57-75

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Thomas Stockinger, « Le lien parlementaire en 1848. Analyse comparée des candidatures aux élections en Seine-et-Oise et en Basse-Autriche », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 43 | 2011, mis en ligne le 10 juillet 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4156> ; DOI : 10.4000/rh19.4156

THOMAS STOCKINGER

Le lien parlementaire en 1848.

Analyse comparée des candidatures aux élections en Seine-et-Oise et en Basse-Autriche

Quelques mois après les révolutions survenues en février 1848 à Paris et en mars 1848 à Vienne, des assemblées parlementaires à vocation constituante furent élues* : l'Assemblée nationale en France, le 23 avril et les jours suivants, et la Diète constituante en Autriche² entre la fin de juin et le début de juillet. Les travaux sur les élections du 23 avril sont abondants, et s'insèrent dans une tradition longue et riche d'histoire électorale française³. Les historiens autrichiens, par contre, se sont peu occupés jusqu'ici des élections du XIX^e siècle, et de celles de 1848 en particulier⁴. Cet article présentera quelques résultats d'un travail plus large visant à comparer les élections françaises et autrichiennes de 1848 dans la perspective des approches récentes de l'histoire du politique⁵.

L'étude se limite à la province de Basse-Autriche et à l'ancien département de Seine-et-Oise, c'est-à-dire à des zones rurales autour des deux capitales, Vienne et Paris. Malgré cette situation géographique, il s'agit encore au

1. L'auteur tient à remercier Fanny Billod de son assistance généreuse dans l'élaboration de la version française de cet article.

2. Ce nom désignera dans cet article l'aire d'application du règlement électoral du 1^{er} juin, c'est-à-dire la monarchie des Habsbourg sans la Hongrie et la Lombardie-Vénétie.

3. Raymond Huard, *Le suffrage universel en France (1848-1946)*, Paris, Aubier, 1991 ; Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992 ; Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002 ; Philippe Tanchoux, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2004. Parmi les nombreuses études régionales et locales des élections de 1848, cf. pour une partie de l'ancienne Seine-et-Oise : Serge Bianchi, « Le phénomène électoral dans le sud de l'Île-de-France sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 16, 1998, p. 13-30.

4. Karl Obermann, « Die österreichischen Reichstagswahlen 1848. Eine Studie zu Fragen der sozialen Struktur und der Wahlbeteiligung auf der Grundlage der Wahlakten », *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, tome 26, 1973, p. 342-374 ; Roman Rozdolski, *Die Bauernabgeordneten im konstituierenden österreichischen Reichstag 1848-1849*, Wien, Europaverlag, 1976, p. 42-83 ; Wilhelm Wadl, « Die Wahlen zum Österreichischen Reichstag des Jahres 1848 in Kärnten », *Carinthia I. Zeitschrift für geschichtliche Landeskunde von Kärnten*, tome 173, 1983, p. 367-403 ; Thomas Stockinger, « Die Urwahlen zum konstituierenden Reichstag des Jahres 1848 im Spiegel von Quellen aus niederösterreichischen Herrschaftsarchiven », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, tome 114, 2006, p. 96-122.

5. Thèse de doctorat en histoire soutenue en septembre 2010 à l'Université de Vienne. Une publication en langue allemande est prévue pour 2012.

milieu du XIX^e siècle de deux régions à forte dominante agricole. La partie de la population vivant de l'agriculture est évaluée à 52 % pour la Seine-et-Oise en 1851 et à 53 % pour la Basse-Autriche en 1850. En s'éloignant des banlieues parisiennes et viennoises, on atteint rapidement des contrées où ce taux approche 75 %, voire plus⁶. Si quelques noyaux industriels existent – notamment à Corbeil et Essonnes, en Seine-et-Oise, et dans le bassin au sud de Vienne, en Basse-Autriche – la grande industrie et le travail en usine ne concernent qu'une « frange de la population »⁷. La proximité des capitales se fait cependant sentir lorsque l'on observe l'état relativement développé des réseaux de communications – routes, postes – et des institutions administratives et scolaires. Sous ce rapport, la Seine-et-Oise et la Basse-Autriche sont moins différentes l'une de l'autre qu'elles ne le sont d'autres provinces plus périphériques de la France et de l'Autriche.

Depuis les travaux pionniers d'André Siegfried il y a un siècle⁸, l'analyse historique des élections a connu en France un développement considérable. Si elle était d'abord dominée par des démarches plutôt sociologiques cherchant à établir des relations de causalité entre comportements électoraux et facteurs économiques et sociaux, de nouvelles interrogations relevant d'une histoire des cultures politiques se sont progressivement développées depuis plusieurs décennies. Le présupposé implicite selon lequel les élections transformeraient, d'une manière univoque et constante, les opinions politiques des électeurs en désignations de représentants⁹, a fait place à la reconnaissance du fait que le rôle des élections dans le système politique est historiquement variable, tout comme leur fonctionnement « technique » et les représentations qu'on se faisait d'elles. De ce qui n'était au fond qu'une histoire des résultats électoraux, on est passé par cet élargissement de la perspective à une historicisation du phénomène de l'élection en tant que processus et ensemble de pratiques¹⁰.

Par contre, l'histoire électorale ne jouit pas d'une tradition bien établie dans l'historiographie autrichienne, en particulier pour le XIX^e siècle. Seule l'histoire du droit de suffrage, qui est retracée dans plusieurs études¹¹, fait

6. Catherine Rollet, *Recherches sur la population de la Seine-et-Oise dans la première moitié du XIX^e siècle : Économie et peuplement*, Thèse de 3^e cycle sous la direction de Marcel Reinhard, Université de Paris-Sorbonne, 1970, p. 43 ; Roman Sandgruber, *Österreichische Agrarstatistik 1750–1918*, Wien, Verlag für Geschichte und Politik, 1978, p. 222.

7. Catherine Rollet, *Recherches...*, thèse citée, p. 61-62.

8. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1913.

9. Patrice Gueniffey, « Le moment du vote. Les systèmes électoraux de la période révolutionnaire », *Revue française de science politique*, tome 43, 1993, p. 6-29, surtout p. 6-7.

10. Faute de place pour pouvoir développer ce point, on notera en passant que ces démarches, surtout lorsqu'elles sont appliquées aux comportements électoraux des couches populaires et/ou des habitants des campagnes, peuvent aussi s'inscrire dans les débats sur la « politisation » de ces groupes. Voir dans ce numéro l'article de Laurent Le Gall.

11. Matthias Weiß, *Die Ausbreitung des allgemeinen und gleichen, parlamentarischen Wahlrechts in der westlichen Reichshälfte der Habsburgermonarchie*, Heidelberg/Darmstadt, Studentenwerk, 1965 ; Karl

exception. Il s'agit cependant là d'une histoire des règlements et des débats sur ces règles, qui n'aborde que rarement le déroulement réel des élections. Les résultats électoraux sont aussi en principe connus, mais une présentation d'ensemble manque, tant pour les données chiffrées que pour la prosopographie des élus, et il s'ensuit que l'ampleur des analyses et des interprétations effectuées reste très limitée¹². Même pour les questions les plus traditionnelles de la recherche électorale, l'état des travaux est donc assez décevant par rapport à la France, mais aussi à d'autres pays comme l'Allemagne. Il l'est davantage encore pour les nouvelles démarches qui viennent d'être mentionnées, pour tout ce qui dépasse les interrogations habituelles « Qui votait ? » et « Qui était élu ? », lorsque l'on se demande aussi « Comment votait-on ? » et, sur un plan encore plus fondamental, « Que signifiait voter ? ». Cette dernière question, vivement revendiquée par Pierre Bourdieu à propos du temps présent¹³, se pose davantage encore pour les élections passées, dès lors que l'on reconnaît que la réponse est loin d'aller de soi. Dans l'historiographie autrichienne pourtant, c'est précisément ce questionnement qui fait encore largement défaut.

Il peut donc sembler prématuré, en cet état de la recherche, de vouloir tenter d'appliquer une partie des problématiques proposées par les travaux français récents, à une histoire électorale autrichienne encore embryonnaire. Ce le serait assurément dans le cadre d'un travail d'ensemble, s'étendant sur toutes les provinces – fort disparates – de l'ancienne monarchie des Habsbourg, et sur toute la période de 1848 à 1918. Le rétrécissement du champ de l'étude aux seules élections de 1848, considérées dans un cadre régional, réduit la difficulté. Cela rend possible d'établir d'abord, autant que les sources le permettent, des données quantitatives sur ces élections, et d'effectuer une analyse sociologique des comportements électoraux, avant de procéder à une investigation plus fine des procédures, des pratiques et des discours qui entouraient ces élections. Le fait d'insister, dans le présent article, sur ce dernier volet des recherches, relève donc d'un choix délibéré. À la différence des travaux qui tentaient de combler une lacune de l'historiographie autrichienne par l'application d'une méthodologie déjà appliquée à d'autres pays¹⁴, ce qui suit pourra peut-être suggérer, même pour la recherche électorale française, quelques pistes qui n'ont pas encore été complètement explorées.

Ucakar, *Demokratie und Wahlrecht in Österreich. Zur Entwicklung von politischer Partizipation und staatlicher Legitimationspolitik*, Wien, Verlag für Gesellschaftskritik, 1985.

12. Franz Adlgasser, « Kontinuität oder Wandel? Wahlrechtsreformen und das österreichische Parlament, 1861-1918 », *Parliaments, Estates and Representation*, tome 25, 2005, p. 149-166. Des travaux plus vastes dans ce domaine sont en cours par la « Kommission für Geschichte der Habsburgermonarchie » de l'Académie autrichienne des sciences.

13. Pierre Bourdieu, « Le mystère du ministère. Des volontés particulières à la "volonté générale" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, 2001, p. 7.

14. Et qui ont été présentés ailleurs au public autrichien : Thomas Stockinger, « Die Wahlen zum konstituierenden Reichstag von 1848 in den ländlichen Wahlbezirken Niederösterreichs », *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, tome 69/71, 2003/05, p. 1-169.

Laissant de côté de nombreux autres aspects des pratiques électorales, les développements suivants seront consacrés aux candidatures déclarées avant les élections d'avril 1848 en Seine-et-Oise et de juin 1848 en Basse-Autriche. Ce faisant, on mettra l'accent moins sur la question de savoir qui étaient les candidats, d'un point de vue sociologique ou « politique », que sur les modalités qu'ils choisissaient pour se présenter aux électeurs. Quelles étaient les qualités sur lesquelles ils insistaient eux-mêmes, en supposant qu'elles influeraient sur le choix des électeurs? Ou, autrement dit, si l'on considère le vote comme une transaction entre le votant et celui auquel il accorde sa voix¹⁵, quel était au juste le contenu de l'offre que les candidats faisaient à leurs électeurs potentiels? Et comment ces derniers ont-ils réagi? Ont-ils partagé ou au moins accepté les termes de la transaction proposée par un candidat donné?

Pour tenter d'apporter des réponses à ces questions, on s'appuiera d'une part sur la communication politique émise avant les élections – la « campagne électorale » –, d'autre part sur les comportements lors du vote. On tentera de montrer que plusieurs modèles d'argumentation sur le choix des représentants peuvent être distingués. Certains relèvent d'un argumentaire que l'on reconnaîtra aisément comme « politique », c'est-à-dire ayant trait à des débats sur la forme du gouvernement, sur l'intervention de l'État dans la sphère économique ou plus généralement sur des règlements normatifs des relations de pouvoir dans la société. D'autres étaient centrés sur des qualités personnelles du candidat – sa « capacité » à représenter –, ou sur sa position sociale, en termes absolus et relativement à celle des électeurs. Ces modèles avaient leurs bases dans des conceptions largement différentes de la nature du lien entre le représentant et ceux qu'il représente. Ils n'étaient cependant pas mutuellement exclusifs, mais pouvaient bien plutôt coexister dans le discours et les actions d'un groupe ou même d'une personne. Les différences entre les cas de la Seine-et-Oise et de la Basse-Autriche, mais aussi entre les acteurs à l'intérieur des deux espaces, reposaient surtout dans les combinaisons et la pondération de ces modèles.

LES CADRES RÉGLEMENTAIRES

Dans les deux cas, les règles électorales ont été élaborées rapidement dans le contexte d'une situation révolutionnaire encore très tendue, et durent être appliquées en très peu de temps par des institutions administratives insuffisamment préparées. Le contenu de ces règles différait assez largement entre la France et l'Autriche. On retiendra surtout qu'en France, le décret-loi du 5 mars¹⁶ avait largement réalisé ce que le discours contemporain comprenait

15. Cf. Daniel Gaxie, « Le vote comme disposition et comme transaction », in Daniel Gaxie [dir.], *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, FNSP, 1985, p. 11-34.

16. Texte dans *Bulletin des lois*, n° 5, 6 mars 1848, p. 47-49; cf. Alain Garrigou, « Le brouillon du

par «suffrage universel», c'est-à-dire le droit de vote pour tous les citoyens français mâles et majeurs. Pour la Diète autrichienne, si le règlement électoral du 1^{er} juin¹⁷ ne prévoyait pas de cens, une exclusion explicite frappait cependant les ouvriers payés à la journée ou à la semaine, les domestiques et les indigents secourus, faisant de l'indépendance économique un critère du suffrage. On a estimé que le nombre des électeurs inscrits en France devait dépasser les 9 millions, soit environ 25 % de la population totale¹⁸. Pour la Seine-et-Oise, on peut calculer que 28 % environ des habitants pouvaient voter¹⁹. Les sources autrichiennes sont trop hétérogènes pour permettre une évaluation d'ensemble. Les données disponibles montrent cependant des inégalités très accusées entre les provinces, vraisemblablement en raison d'une application imparfaite ou arbitraire des règles sur l'inscription. Le taux des inscrits était de 9,9 % en Silésie, de 10,6 % en Carinthie, et baissait encore sensiblement au-dessous de ce niveau dans certaines circonscriptions de la Moravie²⁰. La Basse-Autriche atteignait le taux relativement élevé d'environ 16 %, ce qui correspondait à une proportion de 50 à 70 % des hommes adultes²¹. Une proportion certes inférieure à la situation française, mais après la défaite de la révolution, l'Autriche ne connaîtra de nouveau un suffrage aussi large que vers 1900.

Il existe une seconde différence majeure : le suffrage était direct en France, indirect en Autriche. Le gouvernement provisoire français avait en effet opté pour un scrutin plurinominal majoritaire dans le cadre départemental, le nombre des représentants à élire étant fixé en proportion de la population. Les électeurs de Seine-et-Oise avaient donc à voter chacun pour douze candidats. Par contre, la Basse-Autriche hors Vienne était divisée en 22 circonscriptions (*Wahlbezirke*) délimitées *ad hoc* et censées compter chacune 50 000 habitants. À l'intérieur de chacune d'elles, des élections au premier degré se déroulaient dans plusieurs dizaines de districts électoraux. Les votants désignaient des électeurs du deuxième degré (*Wahlmänner*), qui avaient ensuite à élire le député de la circonscription. Si la population constituait la base principale de la représentation dans les deux systèmes électoraux, le cadre spatial de l'élection était beaucoup plus vaste dans le système français. Enfin, ni les règles françaises ni les règles autrichiennes ne prévoyaient de procédure spécifique pour la candidature, en dehors du respect des règles de l'éligibilité.

suffrage universel. Archéologie du décret du 5 mars 1848», *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 6, 1991, p. 161-178.

17. Texte dans *Sr. k. k. Majestät Ferdinand des Ersten politische Gesetze und Verordnungen für sämtliche Provinzen des Oesterreichischen Kaiserstaates*, volume 76, Wien, Staatsdruckerei, 1851, p. 226-238.

18. Raymond Huard, «Les pratiques électorales en France en 1848», in Jean-Luc Mayaud [dir.], *1848. Actes du Colloque international du Cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Grâne, Créaphis, 2002, p. 60.

19. Arch. dép. Yvelines (Archives départementales des Yvelines), 2M 11/5, Dossier «Votes».

20. Silésie et Moravie : Karl Obermann, «Die österreichischen Reichstagswahlen...», *loc. cit.*, p. 352-353, 355-359 et 372 ; Carinthie : Wilhelm Wadl, «Die Wahlen...», *loc. cit.*, p. 380.

21. Thomas Stockinger, «Die Wahlen...», *loc. cit.*, p. 40 et 106.

Les électeurs étaient libres de voter pour tout citoyen éligible, ce qui leur laissait une grande liberté, mais rendait en même temps le choix très difficile.

LES FORMES DE « PROPAGANDE ÉLECTORALE »

On a pu nier qu'il y ait eu, en 1848, une « campagne électorale »²². Certains éléments des campagnes actuelles manquaient en effet, au premier chef des partis politiques organisés. Néanmoins, entre la proclamation des élections et le moment du vote, des débats intenses ont eu lieu autour de l'offre de candidats et des choix à faire entre eux. Les moyens employés étaient divers. Dans le champ de l'écrit, on mentionnera les journaux, dont la prolifération au printemps 1848 était explosive²³, et surtout les brochures. La « profession de foi », en allemand *politisches Glaubensbekenntnis*²⁴, était d'usage courant. Le candidat s'adressait aux électeurs à la première personne, déclarait sa candidature et exposait ses antécédents et son programme. Pour la seule Seine-et-Oise, de tels écrits ont pu être repérés pour environ 110 candidats²⁵. Leurs tirages pouvaient atteindre plusieurs milliers d'exemplaires²⁶. Ces écrits étaient aussi utilisés pour se présenter devant les comités électoraux, ce que Raymond Huard a qualifié de « candidatures à la candidature »²⁷.

Des comités électoraux avaient déjà existé en France pendant les décennies précédentes, à l'intérieur des cercles relativement étroits prescrits par le suffrage censitaire²⁸. En mars et avril 1848, ils se sont formés en Seine-et-Oise non seulement à Versailles, le chef-lieu, et dans les villes majeures, mais dans tous les chefs-lieux de canton et dans d'autres communes encore. Les modalités de leur formation étaient aussi diverses que leurs modes de

22. Bernard Lacroix, « Retour sur 1848. Le suffrage universel entre l'illusion du "jamais vu" et l'illusion du "toujours ainsi" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, 2001, p. 41-50.

23. Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Les journaux du printemps 1848 : une révolution médiatique en trompe-l'œil », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 19, 1999, p. 35-64.

24. Cf. Yves Déloye, « Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », in Michel Offerlé [dir.], *La profession politique, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 231-254.

25. Bibl. nat. (Bibliothèque nationale), Le⁶⁴ 1158 à Le⁶⁴ 1286; Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5 et 4M 1/43; Alfred Delvau, *Les murailles révolutionnaires*, Paris, Bry, 1852.

26. Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5, Dossier « Correspondance », Dupoty à Durand, 28 mars 1848; 4M 1/43, Dossier « Candidats », Guénée à un correspondant inconnu, 5 avril 1848.

27. Raymond Huard, « Les pratiques électorales... », *loc. cit.*, p. 61.

28. Sur les élections sous les monarchies censitaires, cf. Laurent Quérou et Christophe Voilliot, « Travail électoral et pratiques administratives dans le cadre du suffrage censitaire. Enquête sur un refus », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 26-27, 2003, p. 131-147; Christophe Voilliot, « Ce que gagner (une élection) veut dire. Les candidats à la députation de 1816 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 35, 2007, p. 51-68; Sherman Kent, *Electoral Procedure under Louis Philippe*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1937; et pour une partie de l'ancienne Seine-et-Oise : Serge Bianchi et Xavier Gosset, *L'Essonne au milieu du XIX^e siècle – Tome 3. Naissances d'une démocratie électorale. Élections et votes dans l'espace essonnien de la Première à la Seconde République*, Ris-Orangis, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne, 2000.

fonctionnement ; si beaucoup tenaient des séances ouvertes à un public nombreux, d'autres étaient des cercles fermés de notables locaux. Les comités se renseignaient sur les candidats et discutaient des professions de foi reçues, mais surtout ils permettaient aux candidats de se présenter et de débattre. L'objectif de leurs activités était normalement d'arrêter une liste de noms à recommander aux électeurs.

Les sources relatives à des activités comparables en Basse-Autriche sont beaucoup plus éparses. Si un nombre considérable de réunions préparatoires peut être attesté pour Vienne et sa banlieue, ce n'est pas le cas pour l'espace rural. Des journaux et affiches provenant de Vienne y étaient cependant diffusés en grande quantité et rencontraient un vif intérêt ; des délégués des révolutionnaires viennois sillonnaient la campagne. Pourtant, cette propagande ne concernait que marginalement les élections. Pour Vienne et toute la province, des *politische Glaubensbekenntnisse* sont conservés ou attestés pour moins de vingt candidats, sur une population correspondant à environ trois fois celle de la Seine-et-Oise²⁹. L'intensité de ces activités était donc apparemment bien plus faible en Basse-Autriche. L'état de conservation des sources contribue assurément à dresser ce constat, mais celui-ci ne saurait pas s'expliquer uniquement par ce fait. On peut avancer plusieurs raisons, et notamment le fait que le suffrage indirect supposait de s'adresser aux seuls électeurs du deuxième degré. Mais la différence repose avant tout dans les ressources plus développées en matière d'expérience et de réseaux déjà établis avant 1848, à l'occasion des élections nationales, départementales et locales sous le régime censitaire, auxquelles les élites politiques de Seine-et-Oise pouvaient avoir recours.

Les auteurs des appels électoraux imprimés appartenaient presque tous aux élites économiques et intellectuelles. En Seine-et-Oise, on trouve de nombreux juristes, propriétaires terriens et rentiers, ainsi que des journalistes, écrivains et érudits ; il en est de même pour les quelques exemples de Basse-Autriche. Mais cette composition sociale n'est pas forcément celle de l'offre totale de candidats, car tous n'utilisaient pas les mêmes moyens de communication. L'apparition de candidats ouvriers est un élément caractéristique des élections de 1848 en France ; dans l'atmosphère du printemps révolutionnaire, le discours public leur accordait souvent le droit à une place dans la représentation de la nation. Ils se servaient rarement de professions de foi imprimées. L'agriculture, composante dominante de l'économie de

29. Cinq brochures sont conservées : ÖNB (Österreichische Nationalbibliothek), Flugblattsammlung, F 16290 et F 16439 ; WB (Wienbibliothek im Rathaus), Plakatsammlung, Ra 491 et Rb 2204 ; et une insérée dans le journal *Ankündigungsblatt*, 21 juin 1848, non paginé. Pour des attestations de textes disparus, cf. HHStA (Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien), XVI/2, fasc. I/11, I/14, I/16, I/20 et I/36 ; Thomas Stockinger, « Die Wahlen... », *loc. cit.*, p. 55 et 158-164 ; Walter Löhnert, *Die unmittelbaren Auswirkungen der Revolution 1848 in Niederösterreich*, Thèse sous la direction de Hugo Hantsch, Université de Vienne, 1949, f° 86 ; Zdenko Spohner, *Krems im Jahre 1848*, Krems, Stadtmuseum, 1938, p. 34.

Seine-et-Oise, était représentée par plusieurs grands fermiers de la Société d'agriculture et du Comice agricole. Il s'agissait d'hommes aisés, qui pouvaient se payer des brochures imprimées. Les petits cultivateurs, vigneron et travailleurs agricoles, par contre, n'apparaissent pas dans ces sources.

En Basse-Autriche, il n'y avait pas de groupe social comparable à celui des grands fermiers seine-et-oisiens ; ce sont les paysans moyens qui dirigeaient les communautés villageoises et jouèrent un grand rôle au moment des élections à la Diète, comme on le verra plus loin. Il n'y a cependant guère de traces écrites de campagne électorale organisée de leur part. Un seul cas est attesté : celui d'Egid Fritsch, cultivateur à Paasdorf près de Mistelbach, qui a fait communiquer par un messenger une circulaire manuscrite aux électeurs du deuxième degré de sa circonscription³⁰. Cela doit être considéré comme une indication au sujet de l'image de la propagande pré-électorale qui résulte des documents conservés. Si celle-ci apparaît comme monopolisée par les élites, c'est vraisemblablement en raison du fait que les activités d'autres groupes sociaux, qui se servaient de moyens oraux ou d'écrits éphémères, nous sont désormais invisibles.

LES ARGUMENTAIRES DES CANDIDATS

Les élections de 1848 en France ont parfois été qualifiées de « confuses »³¹, au regard des élections postérieures et même de celles de 1849, où s'opposèrent les camps distincts du « parti de l'ordre » et des « démocrates-socialistes »³². La lecture des professions de foi de 1848 ne permet pas, la plupart du temps, d'en extraire une position politique nette. Presque tous les candidats se déclaraient pour la République, et un très grand nombre s'exprimait en faveur d'une amélioration du sort des travailleurs. C'est dans les nuances de ces propos que l'on peut, et que les lecteurs contemporains pouvaient trouver des prises de position, plus ou moins approximatives. Un candidat qui réclamait des réformes en faveur des ouvriers, mais ajoutait immédiatement qu'elles devaient être « sans brusqueries [...] pures de toute atteinte aux droits de la famille et de la propriété », était facile à distinguer d'un autre qui promettait « du travail à quiconque en demande » et faisait référence à l'« organisation du travail », mot d'ordre de Louis Blanc³³. La triade des valeurs républicaines, « liberté, égalité, fraternité », était réinterprétée aussi souvent qu'on la citait ; on y ajoutait des mots supplémentaires, comme « ordre »

30. HHStA, XVI/2, fasc. 1/37.

31. Paul Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, Mouton, 1960, p. 53.

32. Jacques Bouillon, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », *Revue française de science politique*, tome 6, 1956, p. 70-95.

33. Bib. nat. Le⁶⁴ 1176, profession de foi Bellet ; Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5, Dossier « Professions de foi », profession de foi Labiche.

pour les conservateurs ; certains omettaient la « fraternité », liée à l'idée de réformes sociales³⁴. Ces textes offraient donc bien une prise de position en relation avec les grands enjeux de la politique nationale, mais le plus souvent de manière prudente, et surtout dans le cadre d'un éventail politique perçu plutôt comme un continuum que comme une gamme de catégories nettement délimitées.

Cependant, la plupart des textes ne comportaient pas uniquement des revendications sur l'avenir ; ils contenaient également des indications sur le passé politique du candidat. Ceux qui pouvaient se dire « républicains de la veille », c'est-à-dire avant la révolution de février, y ajoutaient parfois des récits détaillés des persécutions subies³⁵. Ceux qui avaient exercé des fonctions publiques sous la monarchie s'efforçaient de trouver des justifications leur permettant à la fois de se proposer pour un mandat sous la République et de faire valoir les mérites de leurs fonctions antérieures. Même Ovide Remilly, maire de Versailles et député jusqu'à la révolution, précisait qu'il avait toujours favorisé l'amélioration du sort des ouvriers. Les motifs sous-jacents à ces arguments étaient parfois explicités : les expériences passées étaient présentées comme un moyen pour instaurer la confiance entre électeurs et mandataires, supérieur à de vagues promesses. « Nous avons eu assez de professions de foi mensongères », écrivait un candidat conservateur, « ne jugeons plus les hommes d'après ce qu'ils promettent, mais d'après ce qu'ils ont déjà fait »³⁶.

Parmi les quelques professions de foi autrichiennes disponibles, on trouve aussi des textes offrant des prises de position très claires. Julius Zerboni déclarait ainsi que son but était de s'« efforcer de combattre le parti qui [...] œuvre pour le renversement de tout ordre établi, et qui voudrait volontiers planter sur les débris de la monarchie constitutionnelle le drapeau de la République, voire de l'anarchie la plus effrénée ! »³⁷. Engelbert Wintersberg, rédacteur du journal démocrate *Die Constitution*, campait au contraire le suffrage universel et direct et l'exercice du pouvoir législatif par des représentants du peuple comme les premières de ses revendications, en ajoutant toutefois qu'il n'entendait pas mettre en question la monarchie constitutionnelle³⁸. En fait, presque tous soulignaient leur loyauté à la monarchie, donnant une sorte d'image inverse de l'omniprésence de l'adhésion à la République en France. Les candidats autrichiens mentionnaient également souvent leurs activités antérieures, mais surtout celles des quelques mois mouvementés depuis la

34. Arch. dép. Yvelines, 4M 1/43, Dossier « Candidats », professions de foi Grattery et Coffinières. Cf. Mona Ozouf, « Liberté, Égalité, Fraternité », in Pierre Nora [dir.], *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992, volume 3, p. 583-629.

35. Bib. nat. Le⁶⁴ 1207, profession de foi Dupoty.

36. Bib. nat. Le⁶⁴ 1277, profession de foi Remilly ; Arch. dép. Yvelines, 4M 1/43, Dossier « Candidats », profession de foi Coffinières.

37. ÖNB, Flugblattsammlung, F 16290. Toutes les citations ont été traduites en français par l'auteur.

38. WB, Plakatsammlung, Ra 491.

révolution de mars. Ainsi Albert von Neuwall, haut fonctionnaire dans l'administration des finances, soulignait qu'il avait combattu « l'un des premiers » en mars, et qu'il avait donné des preuves de son dévouement au libéralisme au sein du Comité central des États provinciaux qui avait siégé à Vienne en avril³⁹.

Il était rare pour un candidat de s'appliquer une étiquette politique, sauf si elle n'avait pas de valeur distinctive. « Je suis républicain » était une formule courante, mais qui en disait très peu à elle seule; des formules comme « je suis socialiste », par contre, étaient assez rares dans les professions de foi⁴⁰. On utilisait plus volontiers de telles étiquettes pour caractériser les autres; mais on en trouve surtout la mention dans des textes qui n'émanaient pas directement des candidats. Là, on entrevoit des représentations d'une offre politique composée de groupes distincts et clairement définis, et l'on rencontre des recommandations sans équivoque. De tels éléments sont presque absents dans les professions de foi. Une circulaire des comités républicains de Versailles, par exemple, distinguait les vraies candidatures républicaines de celles des monarchistes déguisés, et militait surtout contre la réélection prévisible de Remilly et de son collègue Albin de Berville : « Pour Représentants : des Républicains sans antécédents douteux. [...] Placer, pour la Seine-et-Oise, deux anciens députés monarchiques au milieu de nos Représentants, ne serait-ce pas, si tous les autres départements nous imitaient, poser dans l'Assemblée constituante un noyau de plus de deux cents membres qui s'y accroîtrait de tous les autres fauteurs de la monarchie ? »⁴¹. L'avenir de la France dépendait, dans cette perspective, du choix des bons députés selon leurs orientations politiques.

En Autriche, dans un article spécialement adressé aux habitants des campagnes, et publié peu avant les élections, Moritz Mahler distinguait les « aristocrates » des « réactionnaires », des « constitutionnels » et des « démocrates ». Il expliquait chacun de ces termes et concluait sur une recommandation sans ambiguïté pour ces derniers, en établissant un rapport de causalité entre leur succès électoral et diverses réformes administratives et sociales en faveur des paysans⁴². À l'opposé de l'éventail politique, le publiciste conservateur Franz Pietznigg exhortait dans une brochure à ne voter ni pour des « sapeurs démocratiques » ni pour des « apôtres de l'éducation du peuple, qui laissent de côté la religion et la foi »⁴³.

Le point commun de ces énoncés repose sur le fait que l'élection de députés est perçue comme une décision entre représentants de différents programmes ou courants idéologiques. L'appartenance des candidats à une telle

39. ÖNB, Flugblattsammlung, F 16439.

40. À quelques exceptions près, par ex. Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5, Dossier « Professions de foi », profession de foi Guenée.

41. Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5, Dossier « Votes ».

42. *Die Bauernzeitung*, n° 1, 18 juin 1848, p. 2-4.

43. ÖNB, Flugblattsammlung, F 16097.

tendance politique apparaît comme la raison essentielle de la décision électorale. Les paragraphes suivants feront ressortir le fait qu'une telle vision n'allait pas de soi, et qu'il y avait même des modes d'argumentation dans lesquels elle ne jouait aucun rôle. À côté des programmes politiques en effet, et parfois en proportion supérieure, les présentations des candidats par eux-mêmes comportaient presque toujours la description de leurs compétences, de leurs qualités morales et de leur caractère. Cette aptitude personnelle pour être mandataire – la théorie politique libérale parlait de « capacité »⁴⁴ – comprenait plusieurs dimensions. Parmi elles, le statut économique pouvait à peine être ouvertement mentionné au printemps 1848. En France, juste après la chute du régime orléaniste qui avait été si vivement critiqué précisément à cause du système censitaire, il aurait été très mal à propos d'y insister. De même en Autriche, le discours public était dominé à ce moment-là par un consensus dans lequel on ne voulait pas entendre parler d'un cens électoral. La composition réelle de l'offre électorale et les résultats qui seront présentés plus loin, montrent pourtant que l'aisance économique n'était nullement devenue sans importance pour ceux qui espéraient briguer un mandat politique.

L'éducation supérieure et les connaissances spécifiques n'étaient pas aussi dépréciées que la mise en avant du statut économique, mais en France au moins, elles semblent avoir été des propriétés sociales ambivalentes. Si certains candidats y insistaient dans leur présentation jusqu'à énumérer tous leurs diplômes⁴⁵, ou mettaient en exergue leur savoir en accablant leurs lecteurs d'allusions historiques, de notes de bas de page ou de citations latines⁴⁶, d'autres blâmaient ouvertement l'élitisme d'un tel comportement. Dans les sources autrichiennes, de pareilles réserves ne se trouvent que chez les démocrates les plus radicaux ; mis à part ces derniers, même des publicistes plutôt à gauche parlaient volontiers de l'éducation (*Bildung*) comme d'un critère essentiel dans l'aptitude d'un député, et formulaient des exigences qui excluaient effectivement tous ceux qui n'avaient pas bénéficié d'une éducation secondaire, voire supérieure, c'est-à-dire la quasi-totalité de la population.

Par contre, on trouve presque partout la référence à des qualités morales, comme le courage, l'incorruptibilité, le dévouement, l'énergie. Il n'était pas rare d'affirmer qu'elles étaient plus importantes que la capacité intellectuelle. Ce qui est encore plus significatif est l'existence de textes entiers où le contenu idéologique est éclipsé par l'emphase de ces qualités. L'article de Mahler cité plus haut contraste avec une autre publication du même jour, de l'écrivain Ludwig August Frankl, qui avait pour titre : « Qui est un député ? ». Il y recense cinq « qualités » nécessaires, à savoir l'« éducation », la marque

44. Cf. Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen...*, *op. cit.*, p. 230-249.

45. Bib. nat. Le⁶⁴ 1274, profession de foi Quet.

46. Bib. nat. Le⁶⁴ 1226, profession de foi François ; Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5, Dossier « Professions de foi », professions de foi Jouvencel et Lebrun.

d'un « caractère » et de « convictions », l'« éloquence », l'« intrépidité » et l'exigence d'une « profession de foi » claire et précise. Le dernier point constitue bien une référence au programme politique, mais il exige seulement que le candidat soit en mesure d'en présenter un, sans en spécifier le contenu souhaitable, ne serait-ce que par une allusion⁴⁷.

À côté des prises de position politiques et de la capacité personnelle, on distingue un troisième critère : le souhait, voire l'exigence, de l'appartenance du représentant à la collectivité qu'il avait à représenter. Cette idée se décline sous plusieurs aspects. D'abord, on trouve fréquemment évoquées dans les sources tant françaises qu'autrichiennes les attaches locales des candidats à la région où ils comptaient recueillir des suffrages. On insistait sur ces attaches précisément lorsqu'elles n'étaient pas évidentes, par exemple dans le cas de candidats habitant Paris qui soulignaient leurs origines en Seine-et-Oise. Si la référence territoriale était le plus souvent le département, dans plusieurs cas une unité plus petite, un arrondissement ou un canton, a été désignée comme la base de la candidature. Le comité électoral de Rambouillet s'était donné comme objectif la nomination de deux candidats qui, selon lui, revenaient à cet arrondissement compte tenu de sa population⁴⁸. Beaucoup d'électeurs avaient visiblement du mal à accepter le département comme cadre unique de la représentation...

Des mécontentements au sujet des circonscriptions se manifestaient plus ouvertement en Basse-Autriche, les *Wahlbezirke* étant formés seulement en fonction de la population et ne correspondant pas aux unités spatiales et sociales auxquelles les électeurs pouvaient s'identifier. Cependant, les plaintes ne traduisaient pas seulement le désir de réduire ces découpages électoraux, mais surtout celui d'instaurer une homogénéité à l'intérieur des circonscriptions. Des pétitions réclamaient la réunion des villes et bourgs dans des circonscriptions particulières pour que ceux-ci puissent voter séparément des villages⁴⁹; dans le *Wahlbezirk* de Perchtoldsdorf, qui incluait une partie de la banlieue viennoise, c'étaient au contraire des paysans électeurs du deuxième degré qui se plaignaient d'être mis en minorité par les bourgeois. Le commissaire chargé de l'élection s'efforça en vain de leur faire comprendre « que dans un État constitutionnel, il n'y a plus d'états, mais seulement des citoyens égaux en droits »⁵⁰.

À la différence des revendications en faveur de la représentation des arrondissements en Seine-et-Oise, ces plaintes relevaient d'un refus fondamental du principe du nombre comme base de la représentation. En arrière-plan, se dessine la notion d'une société segmentée en « états », qui ne saurait articuler convenablement ses intérêts autrement qu'à travers ces segments. Dans cette

47. *Sonntagsblätter*, n° 24, 18 juin 1848, p. 443-444.

48. *L'Annonciateur de Rambouillet*, n° 12, 23 mars 1848, p. 1.

49. Walter Löhnert, *Die unmittelbaren Auswirkungen...*, thèse citée, p° 89.

50. HHStA, XVI/2, fasc. 1/3.

perspective, l'appartenance au même groupe garantissait la convergence des intérêts, condition d'une représentation efficace. Par conséquent, de nombreuses voix parmi les électeurs paysans de Basse-Autriche déclaraient « que le député doit être choisi au sein de l'état paysan »⁵¹.

Dans le discours de 1848, les critères de « capacité » et d'appartenance sociale n'étaient pas toujours reliés. Les réappropriations libérales de la notion de « capacité », centrées sur le revenu et sur l'éducation, servaient en effet d'arguments contre la revendication de désigner des représentants paysans ou ouvriers. Néanmoins, ces deux idées puisaient vraisemblablement leur origine commune dans la représentation d'une structure organique de la société, une conception qui était déjà en voie de disparaître au XIX^e siècle. Dans une société que l'on pensait non pas comme une somme d'individus en principe égaux, mais comme une addition de petits segments strictement délimités entre eux mais homogènes, la représentation avait nécessairement une autre signification, et le choix des représentants devait se dérouler d'une manière correspondante. Si l'on supposait une identité naturelle aux intérêts des membres d'un groupe, une élection n'était pas une décision entre des options dont le contenu différait, mais plutôt la désignation de celui qui, en raison de ses aptitudes et de ses ressources, était le plus capable de parler au nom de son groupe : le représentant, pour ainsi dire, « naturel »⁵².

COMPORTEMENTS ET RÉSULTATS ÉLECTORAUX

Lorsque les électeurs inscrits de la Basse-Autriche furent appelés à désigner les électeurs du deuxième degré, environ 50 % participèrent en moyenne, avec toutefois de très fortes variations locales⁵³. Les observateurs bourgeois regardaient ce taux comme très décevant, ce qui se comprend en comparaison avec celui de plus de 80 % atteint en France quelques semaines auparavant. Vu autrement, il était loin d'être anormalement bas ; lors de la première expérience électorale française durant la décennie révolutionnaire de 1789 à 1799, les taux de participation aux élections nationales avaient varié le plus souvent entre 30 % et 20 %, et baissé jusqu'à environ 10 % vers la fin du Directoire⁵⁴.

51. HHStA, XVI/2, fasc. I/6.

52. Cf. Christine Guionnet, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 173-194.

53. Thomas Stockinger, « Die Wahlen... », *loc. cit.*, p. 43-49 et 107-108.

54. Sur les élections sous la Révolution, cf. Patrice Gueniffey, *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993 ; Malcolm Crook, *Elections in the French Revolution. An apprenticeship in democracy, 1789-1799*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996. Les chiffres cités viennent de l'ouvrage de M. Crook, p. 55. Pour une partie de l'ancienne Seine-et-Oise, cf. Serge Bianchi, *La Révolution et la Première République au village. Pouvoirs, votes et politisation dans les campagnes d'Île-de-France 1787-1800 (Essonne et Val-de-Marne actuels)*, Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2003.

Dans quelques cas dans la Basse-Autriche de 1848, il est attesté que des communautés villageoises refusèrent collectivement la participation et affichèrent l'intention d'envoyer leurs propres émissaires à Vienne pour négocier leurs intérêts. C'était un refus net du modèle tout entier des élections à la Diète, et surtout de la représentation sur la base de la population sans respect des corporations existantes. L'abstention totale de ce type demeura cependant un comportement marginal ; presque partout en Basse-Autriche, les élections se déroulèrent selon le règlement prévu.

Les représentants choisis furent en majorité des paysans – douze sur vingt-deux élus – ; à côté d'eux on trouve des artisans des petites villes⁵⁵. Les membres des anciennes classes dirigeantes, les nobles, militaires, fonctionnaires, titulaires d'une éducation supérieure, et les grandes fortunes, ne formaient qu'une minorité. Les électeurs des campagnes avaient en grande majorité rejeté la « capacité » économique et intellectuelle comme critère de l'aptitude à la députation, et misé sur l'appartenance à leur propre groupe social, leur « état », comme base d'une représentation fidèle à leurs intérêts.

Si l'on regarde les élections du premier degré, ce constat est encore renforcé. Pour deux circonscriptions rurales, les documents officiels permettent de comparer directement la composition sociale des électeurs inscrits avec celle du groupe des électeurs du deuxième degré. On voit le pourcentage de paysans s'accroître de 58 % des inscrits à 79 % des électeurs du deuxième degré à Baden, de 70 % à 90 % à Neunkirchen. En même temps, les artisans, qui forment une forte minorité parmi les inscrits, sont visiblement marginalisés : leur proportion baisse de 24 % à 9 % et de 21 % à 6 %. Les dirigeants locaux de la société pré-révolutionnaire, c'est-à-dire les nobles, fonctionnaires seigneuriaux, et ecclésiastiques, ne jouissent apparemment pas de la confiance des électeurs paysans. Réunis, ces groupes ne fournissent que 4 % des *Wahlmänner* à Baden, chiffre très légèrement supérieur à leur poids numérique parmi les inscrits. À Neunkirchen, s'ils forment environ 3 % des inscrits, aucun d'eux n'est élu pour représenter son district électoral⁵⁶. La composition des électeurs du deuxième degré dans les autres circonscriptions laisse supposer que le même filtrage eut lieu plus ou moins partout.

Les députés paysans étaient souvent des individus qui s'étaient fait un nom avant la révolution dans des conflits entre communautés paysannes et seigneuries⁵⁷. Ce phénomène se comprend facilement, étant donné que la suppression des droits seigneuriaux était la revendication principale de presque toute la paysannerie. Il peut aussi être rapproché, dans une autre perspective, de la relative permanence des élites politiques locales qui s'observe en Seine-et-Oise : des *leaders* ou porte-parole accoutumés jouissaient

55. Thomas Stockinger, « Die Wahlen... », *loc. cit.*, p. 89-93.

56. HHStA, XVI/2, fasc. I/1, I/2, I/13.

57. Ceci est sûr pour Joseph Purker (élu à Horn), Franz Teufel (Ybbs), Egid Fritsch (Zistersdorf) et Franz Redl (Zwertl) : HHStA, XVI/2, fasc. I/6, I/36, I/37, I/38.

des avantages d'une notoriété et d'une confiance déjà acquises, et peut-être aussi de réseaux relationnels créés avant 1848⁵⁸.

Si ce modèle de représentation fondé sur l'appartenance sociale commune était dominant, il y avait tout de même des cas où la décision avait été prise sans égard à ce critère, sur la base de programmes affichés. Dans plusieurs circonscriptions, des intellectuels du courant démocratique révolutionnaire viennois – le juriste Ernst Violand, les écrivains Johann Umlauf et Franz Schuselka – réussirent à convaincre les électeurs du deuxième degré, en majorité des paysans. Plusieurs rapports attestent qu'Umlauf dut son élection à Tulln à son allocution devant l'assemblée électorale, dans laquelle il avait fermement promis de défendre les intérêts paysans surtout en vue de l'abolition de la féodalité, et notamment de voter contre tout dédommagement des seigneurs pour les redevances foncières supprimées. Il reçut le soutien d'une forte majorité des *Wahlmänner*, presque tous paysans; une minorité d'entre eux protestèrent toutefois contre son élection, avançant qu'ils ne pourraient accorder leur confiance « qu'à un homme pris au milieu de nous »⁵⁹.

La Seine-et-Oise offre une image tout à fait différente. Après de longues négociations, les comités cantonaux avaient arrêté une liste de douze candidats composée de républicains modérés et de membres des élites politiques en place dans le département, comme les ex-députés Remilly et Berville. Le commissaire du gouvernement, Hippolyte Durand, y figurait, mais non pas la plupart des républicains avancés qu'il patronnait. À côté de deux fermiers candidats du comice agricole, on avait inclus un ouvrier, Victor-Alfred Lécuyer, bien entendu un homme que l'on ne pouvait soupçonner de radicalisme⁶⁰. Les candidats de cette liste furent envoyés à l'Assemblée nationale et presque 80 % des électeurs inscrits de Seine-et-Oise votèrent⁶¹.

De prime abord, on est tenté de conclure que les Seine-et-oisiens avaient suivi d'une manière quasiment mécanique les consignes des notables locaux réunis dans les comités. Une analyse plus fine des résultats peut relativiser cette interprétation à plusieurs égards. D'abord, le nombre de voix reçues par les candidats de la liste des comités cantonaux est fort divergent; de plus, il faut prendre en compte la concurrence entre cette liste et plusieurs autres distribuées dans le département, les candidats récoltant le plus de voix étant portés sur plusieurs listes ou presque toutes. Là encore, semble-t-il, un nombre non négligeable d'électeurs a utilisé la possibilité de faire des choix

58. On connaît mal l'organisation de la contestation paysanne dans l'Autriche du *Vormärz*, mais il y a des indices d'une formation de réseaux intercommunaux : Viktor Bibl, *Die niederösterreichischen Stände im Vormärz. Ein Beitrag zur Vorgeschichte der Revolution des Jahres 1848*, Wien, Gerlach & Wiedling, 1911, p. 123-124; Helmut Bleiber, « Zur Entwicklung der antifeudalen Oppositionsbewegung in Österreich vor der Revolution 1848/49 », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, tome 23, 1975, p. 75-85, p. 81.

59. HHStA, XVI/2, fasc. I/18.

60. *L'Annonciateur de Rambouillet*, n° 16, 20 avril 1848, p. 2.

61. Arch. dép. Yvelines, 2M 11/5, Dossier « Votes »; Archives nationales, C 1451.

personnels dans la rédaction de son bulletin de vote, en remaniant les listes disponibles, voire en s'en passant.

Les voix pour les divers candidats étaient distribuées très inégalement dans l'espace du département. Seuls ceux qui avaient été soutenus dans l'ensemble du département pouvaient espérer obtenir un mandat ; derrière eux se range le groupe nombreux de tous ceux qui avaient eu des voix dans des espaces plus restreints. Certains triomphèrent dans un seul canton, alors qu'ils étaient presque inconnus hors de leur sphère locale ; ainsi François-Parfait Robert, juge à Mantes, qui reçut les voix de 86 % des votants du canton de Bonnières, mais n'atteignit que 5,7 % dans toute la Seine-et-Oise. 90 % du total de ses voix se distribuaient sur quatre cantons contigus. Il y avait plusieurs candidats de ce type dont l'influence se limitait à un arrondissement, voire à un seul canton ; le scrutin de liste départemental avait cependant atteint son but à cet égard en assurant qu'une telle notabilité locale ne suffisait plus pour gagner une élection.

Une lecture idéologique du résultat est rendue difficile par le caractère de compromis de la liste des comités, mais elle est possible, surtout en comparant avec les élections plus clairement lisibles de 1849. Les plus conservateurs des élus de 1848 seront ensuite portés sur la liste du « parti de l'ordre » et réélus avec des résultats assez proches de ceux de 1848. Les républicains de gauche qui, sur la liste « démocrate-socialiste » de 1849, manquèrent de peu l'élection à l'Assemblée nationale, étaient déjà présents dans les résultats de 1848, juste après les élus, avec un nombre de voix parfois très semblable à celui de l'année suivante. Ils semblent donc avoir convaincu le même potentiel de votants au cours de ces deux occasions.

Une lecture en fonction des appartenances sociales des candidats montre, à la différence du résultat de Basse-Autriche, que presque tous ceux qui reçurent un nombre de voix significatif avaient déjà été des acteurs politiques sous le régime précédent. Dans la liste des quarante-huit candidats qui atteignirent le seuil de 5 000 voix, on retrouve douze avocats, avoués ou notaires, qui côtoyaient sept riches propriétaires terriens et trois entrepreneurs. Six candidats détenaient des postes dans l'enseignement, du niveau secondaire ou supérieur, tandis que neuf étaient des journalistes, écrivains ou artistes. L'agriculture était représentée par quatre fermiers, tous suffisamment aisés pour avoir été électeurs sous la monarchie de Juillet. Les ouvriers étaient au nombre de trois. Un certain élargissement de la population des éligibles s'était donc visiblement produit en faveur de ceux qui possédaient des qualifications intellectuelles. Toutefois, les classes populaires demeuraient à peine présentes.

La présence d'ouvriers, et même l'heureuse élection de Lécuyer, n'est pas comparable au modèle observé en Basse-Autriche de la représentation des paysans par des paysans. Lécuyer, à cause de sa nomination par les comités, reçut beaucoup plus de voix que le département ne comptait d'ouvriers,

celui-ci étant peu industrialisé. Son élection n'était pas le résultat d'une revendication de représentants pris dans les classes populaires et non dans les élites, comme celle des députés paysans de Basse-Autriche, mais plutôt celui d'un consensus large dans le discours public, et qui s'avérera éphémère, sur les formes de la représentation. Le droit de toutes les catégories de la population à une représentation, même minimale, à l'Assemblée nationale est un des legs de la Seconde République⁶².

*

En rédigeant des règles, en organisant les élections, en proposant des candidatures et en menant la campagne électorale, les élites politiques des deux espaces étudiés ont offert aux populations qui devaient voter, certaines pour la première fois, non seulement des options pour une décision électorale, mais également un modèle de représentation. Ces élites n'étant pas monolithiques, mais divisées en courants politiques, entre élites anciennes et nouvelles, locales, régionales ou nationales, entre détenteurs de fonctions publiques ou non, leurs propositions étaient par conséquent divergentes.

En Basse-Autriche, le modèle électoral proposé comportait plusieurs éléments qui étaient inédits pour les électeurs des campagnes, notamment la représentation sur la base de la population, au lieu d'une segmentation de la société en « états », et la revendication de l'appartenance aux élites économiques ou intellectuelles comme disposition à l'exercice d'un mandat. La première de ces nouveautés était explicite dans le règlement électoral, la seconde était implicitement omniprésente dans la communication pré-électorale des élites tant révolutionnaires que conservatrices. Toutes les deux rencontrèrent un refus accusé. La forme la plus radicale, l'abstention collective, resta cependant marginale. Les électeurs acceptèrent en majorité les règles formelles du modèle offert, mais n'ont pas suivi les critères proposés pour leurs choix, en désignant des « hommes pris au milieu d'eux » aux dépens des candidats issus de la bourgeoisie intellectuelle ou économique. Les quelques cas dans lesquels des paysans électeurs du deuxième degré ont soutenu des candidats bourgeois, soit à cause des programmes proposés par ceux-ci, soit à cause d'autres composantes de leur mise en représentation, montrent toutefois que les conceptions que les habitants des campagnes avaient de la représentation n'étaient pas inflexibles. Si l'idée de la représentation comme projection d'une structure organique de la société constituait le point de départ de leur réflexion, certains n'étaient pas moins réceptifs à la pratique d'une compétition électorale fondée sur des programmes et des positions idéologiques, comme dans le cas de l'élection d'Umlauf.

⁶². Cf. Raymond Huard, « Les pratiques électorales... », *loc. cit.*, p. 64 ; Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*, Paris, Seuil, 1992 (1^{re} édition 1973), p. 67.

Les électeurs de Seine-et-Oise, par contre, ont accepté en grande majorité un modèle électoral qui était, à beaucoup d'égards, un prolongement de celui pratiqué sous le système censitaire, élargi à de nouvelles couches d'électeurs. Les conceptions de la nature de la représentation, des devoirs et des qualifications du député avaient relativement peu changé. Par conséquent, les groupes sociaux dans lesquels on puisait les candidats restaient sensiblement les mêmes. Pour expliquer la mise en place de ce modèle sans trop de heurts auprès des catégories de la population nouvellement appelées aux urnes, on peut avancer la longue expérience d'une partie des élites avec la pratique des élections de ce type, les réseaux et voies de communication déjà établis et, en outre, la probabilité d'une familiarisation avec ce modèle d'élection et de représentation durant les décennies précédentes, même chez ceux que le système censitaire excluait d'une participation directe.

Ce n'est qu'aux marges du processus observable de l'élection que l'on rencontre des comportements qui révèlent une hésitation à se soumettre au principe du nombre et un désir de voir l'entourage social direct représenté par l'un de ses membres. Les candidats qui réclamaient pour eux-mêmes d'être les représentants particuliers de tel arrondissement ou de tel canton, et dont certains réussirent à dominer les résultats locaux, en sont un exemple. Un autre, plus significatif encore, est fourni par les voix isolées en faveur de personnes appartenant à la communauté propre de l'électeur et ne s'étant jamais portées candidats. On trouve ainsi dans les procès-verbaux détaillés six voix pour l'adjoint de Pontoise, dix pour un avocat et conseiller municipal de Rambouillet, parfois même des voix singulières pour tel garde-champêtre ou tel journalier. Un tel comportement était certes inadapté au mode de scrutin, comme l'attestent les bureaux électoraux, qui refusèrent parfois froidement d'enregistrer des votes pour des « candidats non sérieux »⁶³. Ces voix isolées ne pouvaient exercer aucune influence sur le résultat. Néanmoins, les personnes ayant reçu de tels suffrages sont au nombre de plusieurs centaines en Seine-et-Oise. Ce comportement déviant étant celui de centaines ou de milliers d'électeurs, il était donc moins marginal que ne le font croire les résultats officiels, dans lesquels rien ne laisse entrevoir ce type de pratique électorale.

Au terme de cet article, il est souhaitable de reformuler les objectifs de cette recherche. Premièrement, il s'agissait de démontrer que pour l'histoire des élections, la nature et l'enjeu du choix ne doivent pas être un présupposé, mais un objet de recherche. Les modes de conceptualisation de la relation entre électeurs et élus, de même que les enjeux des transactions entre eux, étaient et sont historiquement variables. On a vu qu'au milieu du XIX^e siècle, des conceptions très divergentes sur tous ces points coexistaient, soit dans les attitudes opposées de différents acteurs, soit à l'intérieur de la pensée d'un même groupe ou d'un individu. Le développement des procédures électo-

63. Arch. nat. C 1451, Procès-verbal Étampes.

rales, qui n'a pu être abordé ici, est intimement lié à ces changements et combinaisons conceptuelles. Deuxièmement, cette recherche visait à mettre en relief la fécondité d'une démarche comparative, principalement sur le plan heuristique. La comparaison entre les deux cas ouvre à l'analyse des élections autrichiennes des perspectives et des interrogations inédites à partir des acquis des recherches françaises. Mais même pour les élections françaises, cette comparaison peut attirer l'attention sur des éléments nouveaux, par exemple en montrant que certains comportements, marginaux en France, étaient fréquents ailleurs, voire dominants.

Thomas Stockinger est chercheur à l'Université de Vienne